

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le jeudi Quinze du mois de Décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT - M. Guy BACLET - M. Louis ANDRÉ – M. Teddy BARBIN - M. Emmery BEAUPERTHUY - M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE - M. Marcellin ZAMI - Mme Wennie MOLIA - Mme Mévice VÉRITÉ - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE – M. Julien DINO - Mme Yane BEZIAT - Mme Nadia CELINI - Mme France-Enna URBINO .

ETAIENT ABSENTS : Mme Nanouchka LOUIS (excusée; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) - M. Jules FRAIR - Mme Marguerite MURAT - Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à Mme Mévice VÉRITÉ) - M. Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) - Mme Rebecca BELLEVAL (excusée; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) - Mme Maguy BORDELAIS (excusée) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Jocelyne VIROLAN - Mme Ghylaine JEANNE - Mme Sylvia HENRY - M. David LUTIN (excusé pouvoir donné à Guy BACLET) - Mme Sandra MOLIA (excusée pouvoir donné à Liliane MONTOUT)

.....
Date d'envoi de la convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 09 décembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 6

Appelés à voter : 28

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE

**APPROBATION DU PACTE
FINANCIER ET FISCAL
ENTRE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE LA
RIVIERA DU LEVANT
ET SES COMMUNES
MEMBRES**

CM-2022-8S-DAF-139

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C

Vu le Pacte Financier et Fiscal entre la CARL et ses communes membres,

Vu la Délibération N°2022-CC-6S-DAF-55 de la CARL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 21 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le Pacte Financier et Fiscal annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : De donner mandat au Maire, et à Madame la Comptable publique de procéder à l'application de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le 27 DEC. 2022

Et publication ou notification
le 09 JAN. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 15 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire


- Cécile CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du pacte financier et fiscal entre la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant et ses communes membres

Date de transmission de l'acte : 27/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 27/12/2022

Numéro de l'acte : CM20228SDAF139 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20221215-CM20228SDAF139-DE

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers